



Projet de Délibération
2015 – 062

Objet : Convention avec M. Philippe Leconte relative à l'accueil d'un colloque consacré à l'œuvre d'Yves Navarre

Délibération du Conseil d'administration du 7 octobre 2015

Affichée au siège de la Régie le

Et transmise au représentant de l'Etat le

Reçue par le représentant de l'Etat, le :

Le Conseil d'administration,

Vu la délibération du Conseil de Paris n° 2005-DASCO 146-1°) des 11 et 12 juillet 2005 portant création de la Régie dotée de l'autonomie financière et de la personnalité morale chargée de la gestion de l'Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris, école supérieure du génie urbain (EIVP) ;

Vu les statuts de la Régie et notamment leur article 18 ;

Sur proposition du Président du Conseil d'administration ;

DELIBERE

Article 1er : M. le Président du Conseil d'administration de la Régie EIVP est autorisé à signer le projet de convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec M. Philippe Leconte, relative à l'accueil d'un colloque consacré à l'œuvre d'Yves Navarre.

Article 2 : La recette correspondante sera constatée sur le budget de fonctionnement de la régie EIVP de l'exercice 2015.